

**Commune LES THUILES  
ALPES DE HAUTE PROVENCE**

**Procès verbal de la séance du Conseil Municipal  
du 30 Septembre 2025**

Le conseil municipal de Les Thuiles, régulièrement convoqué, s'est réuni le trente septembre 2025 à vingt heures 30 au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Sandra Reynaud, Maire.

**Présents :**

Madame Sandra REYNAUD, Madame Françoise HONORE, Monsieur Roland LELLY, Monsieur Guillaume SICARD Monsieur Nans HAEFLIGER, Madame Corine YERSIN, Monsieur Cyril PROVIDO, Madame Nathalie CHALVET.

**Absents :** Monsieur Daniel ANSAS, Monsieur Philippe MOREL

**Secrétaire de séance :** Françoise HONORE

Les élus approuvent à l'unanimité le procès verbal de la séance du conseil municipal du 28 août 2025.

**REMBOURSEMENT DE DONS DE PARTICULIERS POUR L'EGLISE DES PRATS**

n°  
**031/2025**

Sur proposition de Madame Le Maire,

VU les dons effectués par Monsieur SAUBOA Bruno et Madame HOCHET Claudette d'un montant total de 6 579,50€ au profit de la Commune de LES THUILES en vue d'aider au financement des travaux d'électrification de la cloche de l'église du hameau des Prats.

CONSIDERANT que l'opération susvisée est reportée en raison de problèmes techniques qui nécessitent des travaux complémentaires.

Après délibéré,  
A l'unanimité des membres présents,  
Le Conseil Municipal,

- **DECIDE** de rembourser aux intéressés les dons susvisés de 6 579,50€ effectués au profit de la commune pour les travaux d'électrification de la cloche de l'église des Prats.
- **PRECISE** que cette dépense est prévue au budget en cours de la Commune.
- **AUTORISE** Madame Le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

**ENTRETIEN DES BIENS COMMUNAUX .**  
**Demande de subvention au titre du FODAC 2025**

**n° 32/2025**

Madame le maire propose aux élus de réaliser divers petits travaux d'aménagement et sécuritaire sur les biens communaux portant notamment sur:

- La réparation d'un abri en agglos en vue d'y réaliser une bibliothèque de rue.
- L'élagage d'arbres situés en bordure d'un chemin communal et qui, en raison de leur hauteur, présentent un danger pour les piétons.
- L'acquisition de petits matériels.
- Divers travaux sécuritaires

Le coût de ces investissements s'élève à 30 047,50€ HT et peut bénéficier de l'aide départementale au titre du FODAC 2025 à hauteur de 40%.

Entendu l'exposé,  
Le Conseil Municipal,  
Après délibéré,  
A l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** ces investissements pour un coût total de 30 047,50€ HT
- **ADOpte** le plan de financement de l'opération ainsi qu'il suit:

|                         |            |
|-------------------------|------------|
| Subvention FODAC 2025   | 12 019,00€ |
| Autofinancement Commune | 18 028,50€ |
| Total HT                | 30 047,50€ |
- **SOLLICITE** l'aide financière susvisée auprès du Conseil Départemental au titre du FODAC 2025.
- **DEMANDE** l'autorisation de mettre en oeuvre cette opération dans les meilleurs délais sans préjuger de l'aide susceptible d'être allouée à la commune.
- **AUTORISE** Madame Le Maire à signer tout document se rattachant à cette décision.

**QUESTIONS DIVERSES**

• **Vente presbytère :**

Les locataires actuels ont fait part de leur intérêt à acquérir la maison qui abritait le presbytère auparavant et qu'ils occupent depuis plusieurs décennies. Ce souhait est assorti de certaines conditions portant notamment sur la possibilité d'un système d'assainissement autonome en l'absence de réseau collectif. Ce point relevant de la compétence de la CCVUSP, une visite sur le terrain a été organisée en présence d'un technicien du service assainissement de la CCVUSP qui a précisé la faisabilité de l'installation d'un pack "assainissement" sur le domaine public situé devant la maison. Cette décision a été communiquée aux intéressés afin qu'ils puissent prendre une décision sur une éventuelle acquisition de ce bien.

- **Route de l'aupillon :**

Les travaux progressent selon le planning qui a été établi avec la réalisation des enrobés vers le 20 octobre. La pose du caniveau central est pratiquement terminé et la remise à niveau des nombreux regards (eau, assainissement, pluvial..) devrait commencer la semaine prochaine. Lors de la dernière réunion de chantier, il a été précisé que le goudronnage prévu sur les rues du siphon et cadran solaire ne sera pas garanti en raison des températures basses liées à la saison et ne sera finalisé qu'au printemps prochain. Compte tenu de ces éléments, les techniciens et bureau d'étude ont proposé de réaliser de l'enrobé du rue du cadran solaire qui présente, en outre, une finition plus esthétique avec une durabilité avec le caniveau central ; cette option ne générant qu'une plus value assez faible compte tenu du retrait de la pose d'un géotextile inutile pour les enrobés, un avis favorable de principe a été donné. L'éclairage public sera mis en service avant la fin de l'année et la dépose des poteaux actuels ne sera effectuée qu'un printemps prochain après l'intervention des prestataires de la téléphonie et de la fibre plus longue malgré nos rappels.

- **Chemin de randonnée de Clot Meyran :**

Sur l'initiative de la CCVUSP qui assure la compétence de cette thématique, le chemin de randonnée qui part de Clot Meyran jusqu'au hameau des Bruns, a été remis en état. Cette opération a été réalisée grâce à l'intervention des techniciens de la CCVUSP qui ont encadré de nombreux bénévoles (16) qui ont participé à ces travaux suite à l'appel fait par la municipalité. Madame le maire tient à les remercier chaleureusement pour leur implication régulière pour des petits travaux d'entretien de l'espace rural.

La remise en état de ce chemin fait l'objet de contestations de certains propriétaires riverains en ce qui concerne le tracé.

- **Coupe de bois Clot Meyran :**

La coupe de bois réalisée en début d'année a entraîné la détérioration du chemin d'exploitation qui dessert la forêt et des propriétés privées exploitées par des agriculteurs locaux. Une visite sur le terrain sera organisée en vue de faire un diagnostic sur ces désordres.

- **Repas des anciens :**

Le repas sera organisé au Foyer Rural le dimanche 7 décembre avec une animation musicale et la célébration d'une messe en matinée si accord du prêtre qui sera consulté dans les prochains jours.

La séance est levée à 22 heures

La secrétaire de séance,  
Françoise HONORE



